Le 15 décembre 2020, votez *SUD* aux élections professionnelles du SMICTOM ValcoBreizh !

Le 15 décembre 2020, vous élirez **vos représentant·e·s au Comité technique et au CHSCT pour 2 ans** (prochaines élections en décembre 2022).

Ce qui va changer,

Désormais, **vos représentant·e·s du personnel donneront leur avis sur les dossiers soumis par l'employeur** après consultation des agent·e·s du SMICTOM. Ils pourront aussi proposer **l'inscription de dossiers à l'ordre du jour du Comité Technique** et les agent·e·s pourront les interpeller directement sur le lieu de travail.

Pourquoi voter… SUD ?

Sud participe de façon constructive, mais sans connivence avec l'administration, à l'amélioration des conditions de travail et du service public. Pendant tout ce mandat, les représentants SUD s'engagent à **défendre les dossiers en faveur des agent·e·s et du service public et à combattre les décisions dégradant leurs droits, leur santé, leur sécurité.**

Nos candidat·e·s Sud :

Sud présente 6 candidat·e·s au **CT** et désignera ensuite ses représentant·e·s **CHSCT** en fonction du nombre de sièges obtenus.

Le Comité Technique (CT) est consulté pour avis sur l'organisation du travail (temps de travail, réorganisation, régime indemnitaire, formation professionnelle, protection et action sociale…)

Au SMICTOM, les élu·e·s ***Sud*** **défendront en CT :**

- **un plan de déprécarisation pour les contractuel·le·s** afin qu'ils/elles puissent accéder à un emploi titulaire au SMICTOM
- **une revalorisation salariale** par un régime indemnitaire RIFSEEP plus favorable tenant compte de la pénibilité au travail, de la technicité…
- **le remplacement sur les postes** après des départs en retraite
- **l'égalité professionnelle Femmes/Hommes**
- **la participation de l'employeur** aux frais de mutuelle et prévoyance maintien de salaire
- un avis sur les LDG (lignes directrices de Gestion) favorable à **un meilleur avancement de grade et à la promotion interne**.

La Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) est consulté sur les obligations de l'employeur en matière de prévention, santé, sécurité, risques psychosociaux et sur les réorganisations de service qui impactent les conditions de travail.

Au SMICTOM, les *réprésentant·e·s* ***S**ud* **défendront en CHSCT :**

- **le respect des règlementations** en matière de santé et sécurité
- des conditions de travail soutenables pour les agent·e·s avec **un plan de prévention de la pénibilité pour les ripeurs** compte tenu des contraintes physiques (manutentions manuelles de charges, vibrations mécaniques, postures pénibles...)
- **des visites médicales renforcées** en raison de l'alternance des rythmes de travail et du travail de nuit
- une **étude des accidents du travail** au SMICTOM (enquête accident par le CHSCT)
- la mise en place d'un **registre Hygiène et sécurité pour consigner les incidents** et **la mise en œuvre du document unique** avec un plan d'action
- **l'adaptation des locaux et du matériel aux contraintes des métiers** qu'ils soient techniques ou administratifs
- des changements d'organisation en **concertation avec les agent·e·s et tenant compte de l'impact réel sur leurs conditions de travail**

Et surtout adapter le travail à l'homme et pas l'inverse!

Le saviez vous?

Un ripeur éboueur a une espérance de vie (après un départ à la retraite à 60 ans) de 16 ans pour 19 ans pour l'ensemble de la population de travailleurs masculins. ***Il est temps d'agir !***

le 15 décembre VOTEZ

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

adresse postale :
syndicat Sud CT 35
Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
syndicat@sud-ct35.org